

Charte de bonne conduite

Participation aux travaux de l'Écosystème Recherche Data Gouv

L'écosystème Recherche Data Gouv s'efforce de proposer un environnement de travail inclusif et respectueux pour tous, quels que soient leur âge, leur statut, leur origine ou tout autre caractéristique personnelle. Il est déterminé à favoriser la liberté d'expression, dans un esprit de collaboration et de bienveillance.

A ce titre, les participants aux réunions, événements et travaux conduits dans le cadre de Recherche Data Gouv (ci-dessous : les participants) s'engagent moralement à respecter les présentes règles de conduite sans aucune réserve.

1. Interactions entre participants

Tous les participants sont tenus de faire preuve de respect et de courtoisie envers les autres, notamment en :

- respectant les différents points de vue exprimés,
- encourageant la rigueur et la curiosité scientifiques, techniques et professionnelles par le biais d'une critique constructive,
- utilisant un langage bienveillant et inclusif.

Le comportement de chacun ne doit en aucune façon porter atteinte à la dignité des personnes et de leur travail. Il doit être exempt de toute discrimination, harcèlement de quelque nature que ce soit ou d'intimidation. L'utilisation d'un langage irrespectueux, d'injures ou de grossièretés, est à proscrire.

Une attention particulière doit être portée au respect de chacun lors des échanges entre participants, lors des sessions de discussions, ainsi que lors des moments informels qui auraient lieu en marge des événements.

2. Confidentialité des échanges

Certains des échanges menés dans le cadre des travaux de Recherche Data Gouv peuvent comporter un certain degré de confidentialité. Même si ce degré peut varier, les participants s'engagent à faire preuve de la plus grande discrétion et la plus grande vigilance quant au partage des informations dont ils sont destinataires, et en cas de doute, solliciter des autorisations de communication ou de diffusion aux personnes idoines.

De la même façon, les discussions tenues lors des travaux et réunions, qu'elles figurent ou non dans leurs comptes rendus, doivent faire l'objet de la même vigilance.

3. Personnes contacts dans les réunions et événements en présentiel

Lors de chaque événement de Recherche Data Gouv, des personnes contact clairement signalées sont chargées de faire respecter la présente Charte et d'intervenir si un écart au code de conduite est observé ou rapporté. Les personnes contact sont à la disposition des participants à la réunion, et peuvent être sollicitées pour toute difficulté, notamment en cas d'abus constaté ou subi, de conflit ou de différend. Elles sont soumises à un devoir de discrétion.

Ces personnes contact rendent compte de leurs actions directement aux organisateurs de l'événement (comité d'organisation, responsables locaux...), et/ou si nécessaire, au collègue de direction de Recherche Data Gouv.

4. Inscriptions à des événements

En réalisant une demande d'inscription, le participant s'engage moralement à être présent pour toute la durée de l'événement, et, en cas d'indisponibilité, à prévenir les organisateurs le plus tôt possible pour faciliter la gestion des inscriptions et des listes d'attente éventuelles.

Les participants inscrits acceptent que leurs coordonnées (nom, prénom, établissement, module représenté, adresse e-mail) soient partagées avec les autres participants, au moyen d'une liste rendue visible sur le site de l'événement, aux personnes inscrites uniquement.

Les inscriptions sont organisées selon un procédé garantissant la bonne représentation des différentes composantes de l'écosystème, et en fonction de la nature de l'événement et du public attendu. A ce titre, les participants sont invités à consulter les conditions particulières de l'événement auquel ils souhaitent s'inscrire ou se sont inscrits.